RAPPORT DU

Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

Volume III audit financier

2024



Publié par: Le Bureau du vérificateur général Province du Nouveau-Brunswick

Décembre 2024

ISBN: 978-1-4605-4129-6 (Édition imprimée bilingue)

ISBN: 978-1-4605-4131-9 (Version anglaise en ligne)

ISBN: 978-1-4605-4133-3 (Version français en ligne)

ISSN 0382-1420



Président de l' Assemblée législative Province du Nouveau-Brunswick

Madame la Présidente,

Conformément aux paragraphe 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume III du rapport 2024 de mon bureau à l' Assemblée législative.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux,

Paul Martin, FCPA, FCA Vérificateur général

Fredericton (N.-B.) Décembre 2024

Table des matières

Chapitre 1 – Message du Vérificateur général	1
Chapitre 2 – Excédent annuel, dette nette et dette consolidée	2
Faits saillants du chapitre	3
Excédent annuel	4
Dette nette	9
Dette consolidée	19
Chapitre 3 – État de la situation financière du Nouveau-Brunswick	22
Faits saillants du chapitre	23
Situation financière de la province	24
Indicateurs de viabilité	26
Indicateurs de flexibilité	34
Indicateurs de vulnérabilité	37
Chapitre 4 – Résultats de l'audit des états financiers de la province du	
Nouveau-Brunswick	39
Faits saillants du chapitre	40
Audit des états financiers de la province	41
Autosuffisance d'Énergie NB	41
Santé : 18 mois de retard dans l'émission des factures	42
Systèmes informatiques du Gouvernement	42
Chapitre 5 – Constations des audits des états financiers des organismes	
de la Couronne	45
Faits saillants du chapitre	46
Audits des états financiers des organismes de la Couronne	47

Chapitre 1 - Message du Vérificateur général

Le 10 septembre 2024, le Bureau a terminé l'audit annuel des Comptes publics de la province et a émis une opinion d'audit sans réserve « propre ».

Nous sommes encouragés par les signes continus de progrès financier pour la province. L'excédent de 501 millions de dollars enregistré cette année est le septième excédent consécutif de la province, et la dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive et est à son niveau le plus bas depuis près d'une décennie. Dans l'ensemble, la situation financière de la province est restée stable depuis 2023.

Dans ce rapport, nous présentons les résultats de notre vérification des Comptes publics. Parmi les points importants, citons l'autosuffisance d'Énergie NB, les retards dans le recouvrement de près de 100 millions de dollars de comptes débiteurs et le montant de la dette de la province.

L'exercice 2024 était également la troisième année de mise en œuvre par la province du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion, qui est de grande envergure et dont l'achèvement complet nécessitera plusieurs années. Fusion étant partiellement mis en œuvre, la province continue d'utiliser des systèmes informatiques dépassés qui présentent des risques notables.

Le présent rapport traite également les résultats de nos audits des états financiers des organismes de la Couronne. Bien que nous ayons émis des opinions sans réserve dans chacune de ces audits, dans presque toutes les audits, nous avons cerné des points à améliorés. Cette année, nous avons réalisé neuf audits et émis au total 24 recommandations.

Nous sommes reconnaissants de la coopération continue que nous recevons des ministeres et des organismes de la Couronne au cours de nos travaux d'audit des états financiers.

Je tiens à remercier mon équipe d'audit pour son engagement et son dévouement à remplir le mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le présent rapport témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.

Paul Martin, FCPA, FCA Vérificateur général

and Martin



Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Volume III – chapitre 2 2024 Rapport annuel du VGNB

Table des matières

Faits saillants du chapitre 2	3
Excédent annuel	4
Dette nette	9
Dette consolidée	

2024 Volume III Faits saillants du chapitre 2

L'excédent annuel de 501 millions de dollars est le septième excédent consécutif de la province

Les dépenses provinciales ont augmenté d'un milliard de dollars

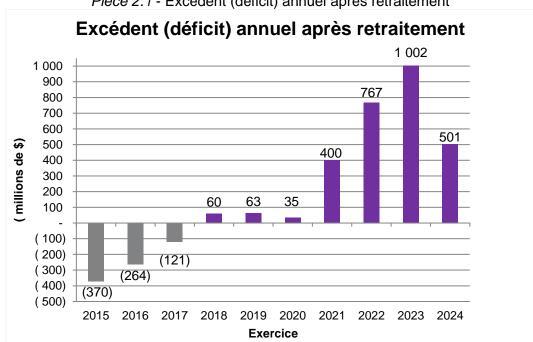
La dette nette est à son niveau le plus bas depuis 2015

Une dette de 4,4 milliards de dollars doit être remboursés au cours des quatre prochaines années

Excédent annuel

Septième excédent annuel consécutif

- 2.1 Pour la septième année consécutive, la province du Nouveau-Brunswick a enregistré un excédent annuel. Les états financiers consolidés vérifiés du 31 mars 2024 font état d'un excédent annuel de 501 millions de dollars.
- 2.2 La pièce 2.1 présente l'historique des excédents (et déficits) annuels sur dix ans.



Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel après retraitement

Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics 2.3 La pièce 2.2 présente un résumé des facteurs ayant contribué à la diminution de l'excédent de 2023 et 2024.

Pièce 2.2 - Ventilation de la diminution de l'excédent annuel de 2024

Que s'est-il passé depuis l'an dernier? Dépenses provinciales Augmentation de 1 milliard de dollars par rapport à 2023 Revenus des impots provinciaux Diminution de 133 millions de dollars par rapport à 2023 Autres sources de revenus provinciales Augmentation de 220 millions de dollars par rapport à 2023 Revenus provenant du gouvernement fédéral Augmentation de 468 millions de dollars par rapport à 2023

Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics du Nouveau-Brunswick, volume I, pour l'année se terminant le 31 mars 2024

L'augmentation des dépenses a été supérieure à celle des revenus

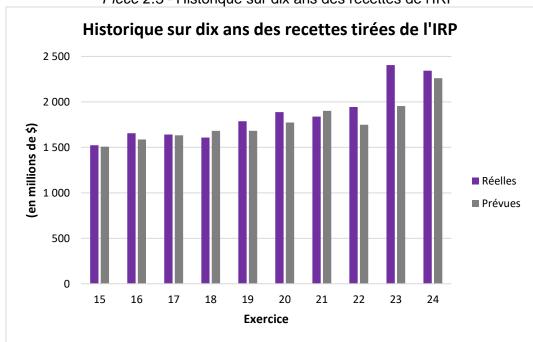
- 2.4 La diminution de 501 millions de dollars de l'excédent de 2023 et 2024 est due aux augmentations des dépenses provinciales qui ont dépassé les augmentations des revenus totaux. Les augmentations les plus importantes des dépenses et des revenus sont les suivantes :
 - dépenses de Santé de 434 millions de dollars (soit une augmentation de 11 %)
 - des dépenses de Développement social de 217 millions de dollars (soit une augmentation de 13 %)
 - des dépenses d'Éducation et de formation de 202 millions de dollars (soit une augmentation de 8 %)
 - recettes fédérales de 468 millions de dollars (soit une augmentation de 11 %)

Des revenus des impôts provinciales constituent une source importante de revenus

- 2.5 Bien que des revenus fiscaux provinciales aient diminué par rapport à 2023, elles se sont élevées à 6,4 milliards de dollars cette année et ont représenté 77 % des revenus de provenance provinciales. Les principaux revenus fiscaux provinciales de l'année sont les suivantes :
 - l'impôt sur le revenu des particuliers (2,3 milliards de dollars)
 - l'impôt sur le revenu des sociétés (0,6 milliard de dollars)
 - taxe de vente harmonisée (2,4 milliards de dollars)

Recettes tirées de d'impôt sur le revenu des particuliers

2.6 Les estimations des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) sont fondées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. La pièce 2.3 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP réelles et prévues au budget.

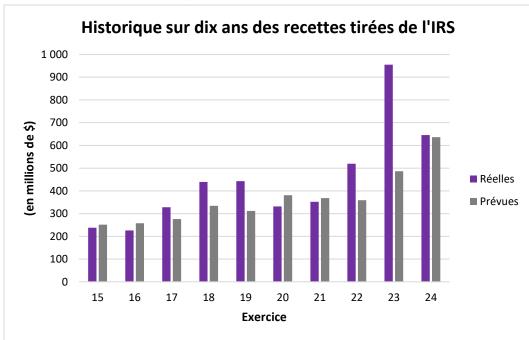


Pièce 2.3 - Historique sur dix ans des recettes de l'IRP

Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

Impôt sur le revenu des sociétés

2.7 Les estimations des revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont fondées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et Conseil du Trésor. La pièce 2.4 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS réelles et prévues au budget.

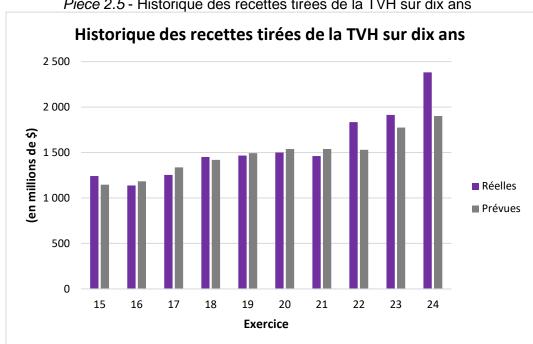


Pièce 2.4 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS

Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

Taxe de vente harmonisée

2.8 Les estimations des recettes de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont basées sur une formule qui fait partie d'une entente conclure entre la province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales sont disponibles. La pièce 2.5 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de la TVH réelles et prévues au budget.



Pièce 2.5 - Historique des recettes tirées de la TVH sur dix ans

Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

2.9 Les défis associés à l'estimation des recettes fiscales, notamment les retards dans le calendrier des rajustements possibles, peuvent donner lieu à des écarts budgétaires.

Dette nette

Dette nette, dette consolidée et frais d'intérêt

2.10 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la province. La province comptabilise également une dépense pour le service de sa dette consolidée chaque année, qui consiste principalement en des frais d'intérêt. La pièce 2.6 ci-dessous contient les définitions de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique.

Pièce 2.6 – Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette

publique

Terme	Montant pour 2024	Définition
Dette nette	11,8 milliards de dollars	Un calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs moins les actifs financiers.
Dette consolidée	17,6 milliards de dollars*	Dette totale à long terme sous forme de débentures que la province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser. Le solde de la dette consolidée de la province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.
Service de la dette publique	537 millions de dollars	Frais annuels de service de la dette consolidée**, consistant principalement en frais d'intérêts.

Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics 2024

^{*} La dette consolidée exclut les 5,3 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB.

^{**}Le service de la dette consolidée consiste principalement en intérêts, en intérêts sur les contrats de location-acquisition et les partenariats public-privé, et en intérêts sur les emprunts à court terme, compensés par les revenus des investissements à court terme, l'amortissement des escomptes et des primes, et le recouvrement des intérêts pour la dette contractée pour Énergie NB

La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive

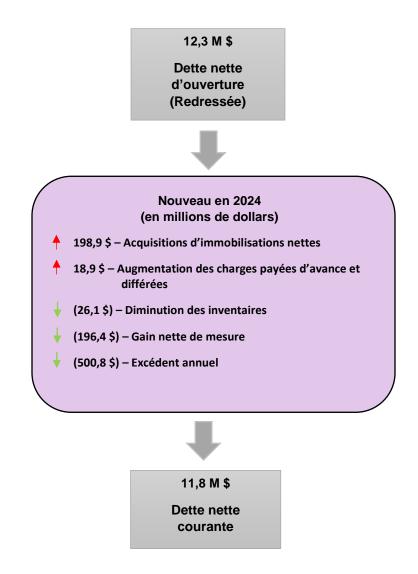
2.11 La dette nette donne un précieux aperçu de la solidité financière de la province, car elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures. La dette nette diminue régulièrement depuis quatre ans, et se chiffre à 11,8 milliards de dollars au 31 mars 2024. Voir la pièce 2.7 ci-dessous pour l'historique de la dette nette sur dix ans.



Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

2.12 La pièce 2.8 indique les facteurs ayant contribué à la variation de la dette nette par rapport à l'exercice précédent.

Pièce 2.8 - Variation de la dette nette d'une année sur l'autre



Source : Préparé par le VGNB à partir les Comptes publics de 2024

De quoi la dette nette de 11,8 milliards de dollars se compose-t-elle?

2.13 La pièce 2.9 présente la composition de la dette nette pour l'exercice terminé en 2024.

Sommaire de la dette nette de 11,8 M\$
au 31 mars 2024

Valeur comptable nette des immobilisations 9,4 M\$

Déficit antérieurs cumules 2,1 M\$

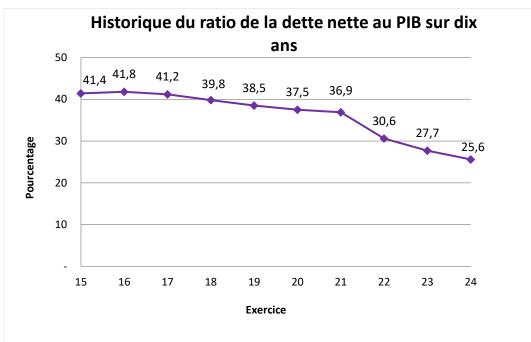
Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette de 11,8 milliards de dollars au 31 mars 2024

Source : Préparé par le VGNB à partir les Comptes publics de 2024

- 2.14 Les immobilisations corporelles (immobilisations) représentent 80 % de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. Les immobilisations principales sont :
 - les routes, les ponts et les autoroutes
 - les écoles
 - les hôpitaux
 - les foyers de soins
 - les autres immeubles appartenant à la province

Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

- 2.15 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)¹ est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements, car il montre la relation entre la dette nette et l'activité économique. La province inclut un examen de ce ratio dans son analyse des états financiers annuelle.
- **2.16** La pièce 2.10 présente l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.



Pièce 2.10 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans

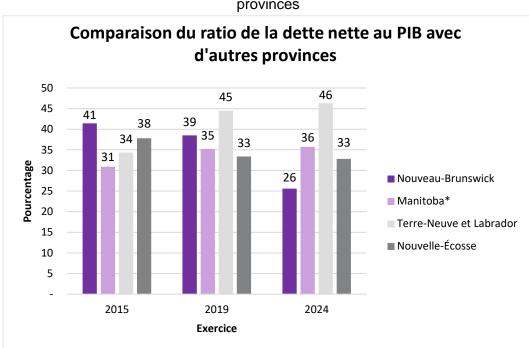
Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

2.17 Le ratio de la dette nette au PIB diminue régulièrement depuis 2016 et a attient son plus bas niveau depuis dix ans. Cela indique que le PIB continue de croitre plus rapidement que la dette nette.

¹ Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits par une économie pendant une période donnée.

Comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces

2.18 La pièce 2.11 ci-dessous montre une comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces. Pour l'exercice financier se terminant en 2024, le Nouveau-Brunswick avait le plus faible ratio de la dette nette au PIB.



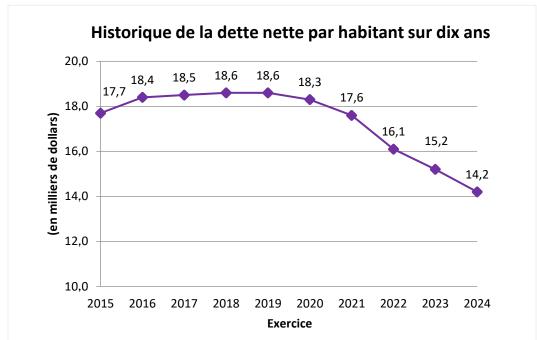
Pièce 2.11 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces

Source : Préparé par le VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

*Les informations sur les Comptes publics utilisées pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié

Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

- 2.19 Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick est de la comparer à la taille de la population, également connue sous le nom de dette nette par habitant.
- 2.20 La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 600 \$ en 2018 et 2019, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer à 14 200 \$ en 2024. La pièce 2.12 présente l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans, indiquant une amélioration constante depuis 2019.



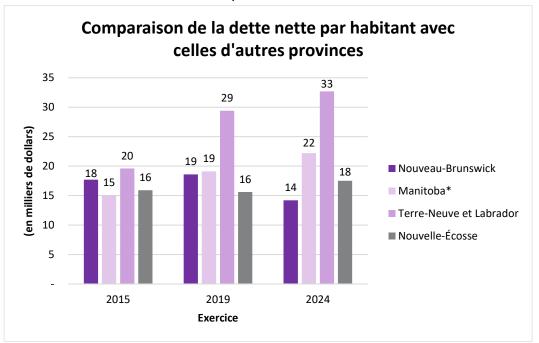
Pièce 2.12 - Historique de la dette nette par habitant sur dix ans

Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant

Comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces

2.21 La pièce 2.13 ci-dessous présente une comparaison la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celles d'autres provinces. Pour l'exercice terminé en 2024, le Nouveau-Brunswick affichait le ratio le plus bas.

Pièce 2.13 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celles d'autres provinces



Source : Préparé par le VGNB, (après retraitement s'il y a lieu)

^{*}Les informations sur les Comptes publics utilisées pour le Manitoba contenaient un rapport d'auditeur indépendant qualifié

Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs?

Objectifs de réduction de la dette

2.22 La pièce 2.14 décrit en détail les objectifs de réduction de la dette nette établis par la province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années.

Pièce 2.14 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux chiffres réels (après retraitement, s'il y a lieu)

(millions de \$)

Exercise						
	2020	2021	2022	2023	2024	
Objectif (augmentation) Diminution	49	129	(241)	(15)	(183)	
Réel (augmentation) Diminution	33	475	1 091	363	505	
Différence	(16) (Diminution réelle inférieure aux prévisions)	346 (Diminution réelle supérieure aux prévisions)	1 332 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	378 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	688 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	
Objectif atteint ou dépassé ?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	

Source : Préparé par le VGNB sur la base des budgets et des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant

Objectifs du ratio de la dette nette au PIB

2.23 La pièce 2.15 indique les objectifs du ratio de la dette nette au PIB établis par la province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour deux des cinq dernières années.

Pièce 2.15 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB compare aux chiffres réels (tel qu'enregistré à l'origine)

Exercise					
	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	37,0 %	34,7 %	36,4 %	30,1 %	24,9 %
Réel*	37,5 %	36,9 %	30,6 %	27,7 %	25,6 %
Différence	0,5 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	2,2 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	(5,8) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(2,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	0,7 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)
Objectif atteint ou dépassé ?	Non	Non	Oui	Oui	Non

Source : Préparé par le VGNB sur la base des budgets et des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant

Objectifs pluriannuels

2.24 Nous sommes heureux de constater que la province continue de fixer des objectifs pluriannuels en matière de dette nette et de dette nette par rapport au PIB. Les objectifs pluriannuels annoncés dans le Budget principal 2024-2025 de la province sont présentés à la pièce 2.16.

Pièce 2.16- Objectifs de réduction de la dette nette de la province

	Budget de 2025	Objectif de 2026	Objectif de 2027
Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette (en millions de dollars)	(315)	(241)	(270)
Ratio de la dette nette au PIB	26,7%	26,0%	25,6%

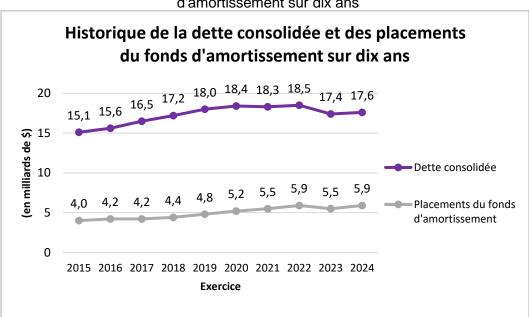
Source: https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2024-2025/speech-2024-2025.pdf

^{*} Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croit plus rapidement que la dette nette

Dette consolidée

Dette consolidée de 17,6 milliards de dollars

- 2.25 Cette année, la dette consolidée s'élève à 17,6 milliards de dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 17,4 milliards de dollars de 2023.
- 2.26 Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette, la province maintient un fonds d'amortissement. La Loi provinciale sur les prêts stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, au moins 1 % du capital de l'émission qui est encore du sera versé au fonds d'amortissement. Au 31 mars 2024, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la province était d'environ 5,9 milliards de dollars.
- **2.27** La pièce 2.17 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la province sur dix ans.



Pièce 2.17 - Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans

Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.28 Comme on l'a mentionné précédemment, la dette consolidée est nettement supérieure aux placements du fonds d'amortissement. D'autres dépenses d'environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l'avenir pour rembourser l'intégralité de la dette consolidée.
- 2.29 Au cours des quatre prochaines années, environ 4,4 milliards de dollars de dette financée doivent être remboursés. La province peut soit utiliser des fonds consolidés, ou soit refinancer. Par exemple, en 2024 :
 - 1,4 milliard de dollars (CA) ont été remboursés
 - 1,8 milliard de dollars (CA) de nouvelle dette ont été émis
- 2.30 Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et au-delà sont indiquées la pièce 2.18.

0,9 M\$
1,0 M\$
1,0 M\$
2024-2025
2025-2026
2026-2027
2027-2028
2028- et au-delà

Pièce 2.18 - Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée

Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de 2024

au cours des quatre prochaines années

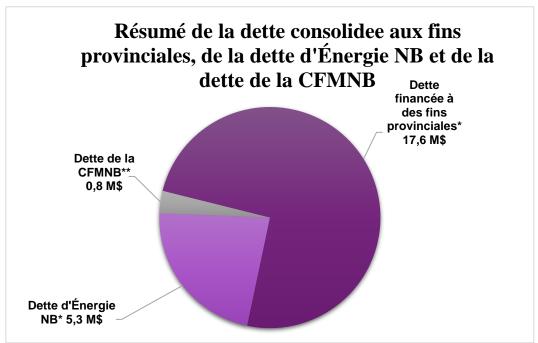
Frais d'intérêt

2.31 Durant l'exercice terminé en 2024, le coût du service de cette dette (excluant Énergie NB) a été de 537 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du principal impayé.

Dette provinciale

- 2.32 Les montants comptabilisés comme une dette provinciale (17,6 milliards de dollars) ne comprennent pas :
 - Dette d'Énergie NB de 5,3 milliards de dollars
 - La dette garantie de 773,4 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)
- 2.33 La pièce 2.19 décrit en détail la dette de près de 24 milliards de dollars accumulée par la province.

Pièce 2.19 - Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



Source : Préparé par le VGNB

^{*}Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2024

^{**} Dette de la CFMNB au 31 décembre 2023



État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Volume III – chapitre 3 2024 Rapport annuel du VGNB

Table des matières

Faits saillants du chapitre 3	23
Situation financière de la province	24
Indicateurs de viabilité	26
Indicateurs de flexibilité	34
Indicateurs de vulnérabilité	37

Volume III - 2024 Faits saillants du chapitre 3

<u>Viabilité</u>

5/7 indicateurs de tendance à court terme sont favorables

3/7 indicateurs de tendance à long terme sont favorables

<u>Flexibilité</u>

1/3 indicateurs de tendance à court terme est favorable

1/3 indicateurs de tendance à long terme est favorables

Vulnérabilité

1/2 indicateurs de tendance à court terme est favorable

1/2 indicateurs de tendance à long terme est favorable

Dans l'ensemble, la situation financière de la province est restée stable depuis 2023

Situation financière de la province

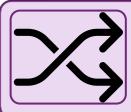
Indicateurs financiers

- 3.1 La situation financière de la province est restée stable depuis 2023. Nous avons analysé douze indicateurs financiers établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Pour les besoins de notre analyse, nous avons défini les tendances comme suit :
 - Tendance à court terme : sur les deux dernières années
 - Tendance à long terme : sur dix ans
- 3.2 Voir la pièce 3.1 pour un résumé complet de tous les indicateurs financiers.



Viabilité

La viabilité indique si la province peut maintenir son niveau actuel de dépenses et s'acquitter de ses obligations financières sans augmenter les impôts ou la dette consolidée.



Flexibilité

La flexabilité est la mesure dans laquelle la province est à meme de réagir face a des dépenses accrues ou imprévues, que ce soit par une augmentation des impôts ou de la dette consolidée.



Vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle la province dépend de sources de finacement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Piece 3.1 - Résumé des indicateurs financiers

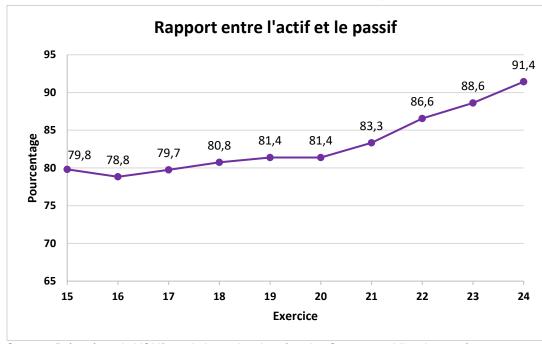
	Indicateur	Objectif	Tendance à court terme	Tendance à long terme
	Actif/passif	Indique la mesure dans laquelle le gouvernement finance ses activités par l'émission de titres d'emprunt	Favorable	Défavorable
	Actif financier/passif	Indique si les recettes futures seront nécessaires pour payer les opérations passées	Favorable	Défavorable
	Dette nette/recettes annuelles totales	Indique s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Favorable	Favorable
Viabilité	Charges par fonction/charges totales	Indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps	Neutre	Neutre
	Dette nette/PIB	Indique la relation entre la dette nette et l'activité économique	Favorable	Favorable
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice considéré et de tous les exercices antérieurs par rapport à la croissance économique	Favorable	Favorable
	Charges totales/PIB	Indique la tendance des dépenses publiques dans le temps par rapport à la croissance économique	Défavorable	Neutre
té	Frais de la dette/recettes	Indique la mesure dans laquelle les décisions d'emprunt passées limitent la capacité à remplir ses engagements courants en matière de finances et de services	Favorable	Favorable
Flexibilité	Valeur comptable nette des immobilisations/ coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimatives des immobilisations corporelles disponibles pour la fourniture des produits et services	Défavorable	Défavorable
	Recettes d'origine interne/PIB	Indique la mesure dans laquelle les recettes sont tirées de l'économie	Neutre	Neutre
abilité	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement	Neutre	Neutre
Vulnérabilité	Dette en devises/ dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement en cas de fluctuations des taux de change	Favorable	Favorable

Source : Préparé par le VGNB

Indicateurs de viabilité

Rapport entre l'actif et le passif

- Le rapport entre l'actif et le passif indique la mesure dans laquelle le gouvernement finance ses activités par l'émission de titres de créances. Un pourcentage :
 - inférieure à 100 % indique une tendance défavorable, car la province a plus de dettes que d'actifs.
 - qui augmente d'une année sur l'autre indique une tendance favorable à court terme
- 3.4 Voir la pièce 3.2 ci-dessous pour les résultats du rapport entre l'actif et le passif de 2015 à 2024.

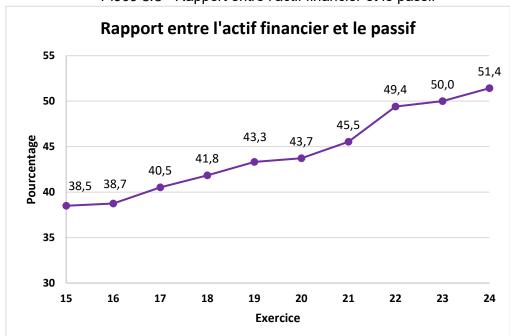


Pièce 3.2 - Rapport entre l'actif et le passif

- 3.5 Le rapport entre l'actif et le passif est resté inférieur à 100 % au cours des dix dernières années. Il a toutefois augmenté au cours des quatre dernières années. Selon notre évaluation la tendance à :
 - long terme défavorable
 - · court terme favorable

Rapport entre l'actif financier et le passif

- 3.6 Le rapport entre l'actif et le passif indique la mesure dans laquelle les recettes futures seront nécessaires pour payer les opérations passées. Un pourcentage :
 - inférieure à 100 % indique une tendance défavorable car cela signifie qu'il faudra dégager des excédents pour pouvoir payer les opérations passées
 - qui augmente d'une année sur l'autre indique une tendance favorable à court terme.
- 3.7 Voir la pièce 3.3 ci-dessous pour les résultats des actifs financiers par rapport aux passifs pour la période 2015 à 2024.

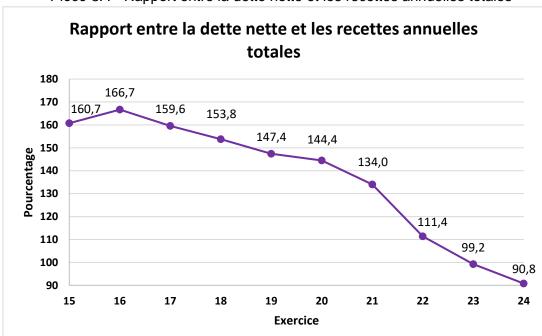


Pièce 3.3 - Rapport entre l'actif financier et le passif

- 3.8 Le rapport entre l'actif financier et le passif est resté inférieur à 100 % au cours des dix dernières années. Toutefois, le pourcentage a constamment augmenté depuis 2015. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme défavorable
 - · court terme favorable

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

- 3.9 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales indique s'il faut plus de temps pour payer les opérations passées. Un pourcentage qui est :
 - à la baisse indique une tendance positive, car la province aura besoin de moins de temps pour éliminer la dette nette.
 - en augmentation indique une tendance négative car la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette.
- 3.10 Voir la piece 3.4 ci-dessous pour le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales de 2015 à 2024.



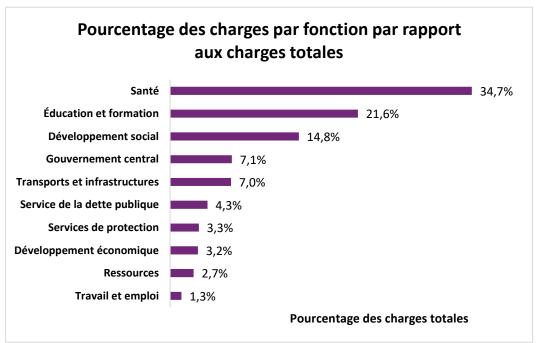
Piece 3.4 - Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

- 3.11 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales diminue constamment depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme favorable
 - court terme favorable

Rapport entre les charges par fonction aux charges totales

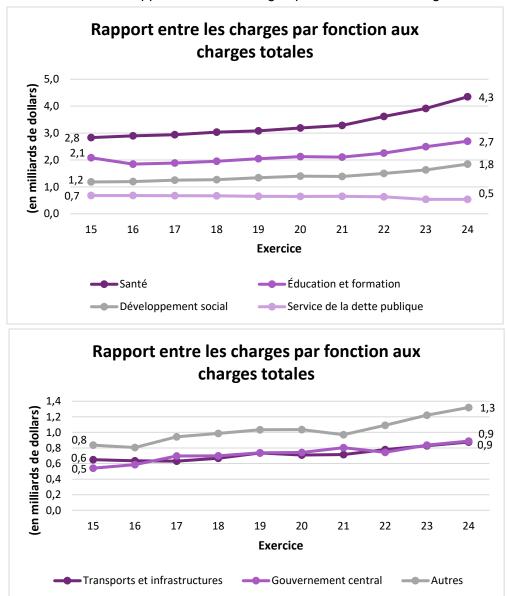
- 3.12 Le pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps. Si les frais de la dette augmentent, il y a moins de fonds disponibles pour fournir des services.
- 3.13 Voir la pièce 3.5 ci-dessous pour le pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Piece 3.5 - Pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales au 31 mars 2024



Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics 2024

- 3.14 La pièce suivante détaille les charges par fonction par rapport aux charges totales pour la période 2015 à 2024 :
 - Santé, Éducation et formation, Développement social, Service de la dette publique
 - Transports et infrastructures, Administration central, Divers



Piece 3.6 - Rapport entre les charges par fonction aux charges totales

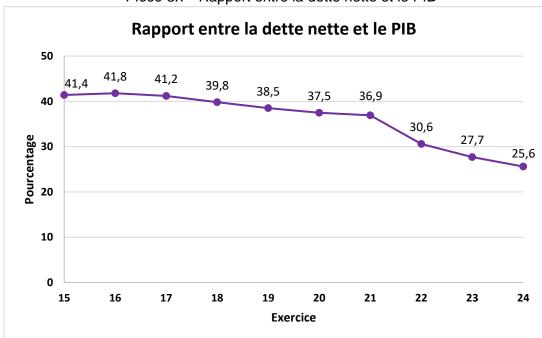
Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

Autres : Comprend le Développement économique, Travail et d'emploi, les Services de protection, les Ressources et les Pertes dues à la restructuration

- 3.15 La répartition des dépenses a peu évolué au cours des neuf dernières années, à l'exception des dépenses de Santé qui ont augmenté à court terme. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme neutre
 - · court terme neutre

Rapport entre la dette nette et le PIB

- 3.16 Le rapport entre la dette nette et le PIB indique la relation entre la dette nette et l'activité économique. Un pourcentage qui est :
 - à la baisse indique une tendance positive, car la croissance du PIB dépasse celle de la dette nette
 - en augmentation révèle une tendance négative, car elle indique que la croissance de la dette nette dépasse celle du PIB.
- 3.17 La pièce 3.7 ci-dessous présente les résultats du rapport entre la dette nette et le PIB pour la période 2015 à 2024.

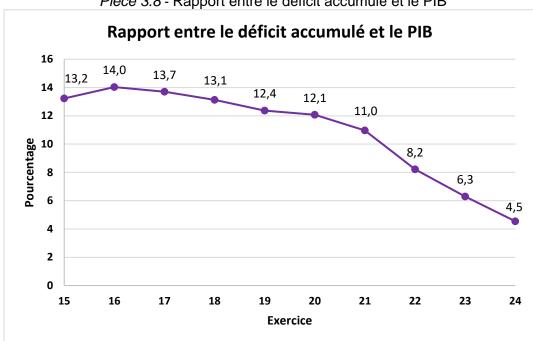


Pièce 3.7 - Rapport entre la dette nette et le PIB

- 3.18 Le rapport entre la dette nette et le PIB est en baisse constante depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme favorable
 - court terme favorable

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

- Le rapport entre le déficit accumulé et le PIB indique la tendance des dépenses publiques dans le temps par rapport à la croissance économique. Le déficit accumulé donne la mesure dans laquelle les recettes annuelles actuelles et passées ont été insuffisantes pour couvrir les coûts annuels actuels et passés de la prestation des services. Un pourcentage qui est en :
 - baisse indique une tendance positive, car la croissance du PIB dépasse celle du déficit accumulé
 - augmentation indique une tendance négative, car le déficit accumulé dépasse la croissance du PIB
- 3.20 Voir la pièce 3.8 ci-dessous pour les résultats accumulés du déficit par rapport au PIB pour la période 2015 à 2024.

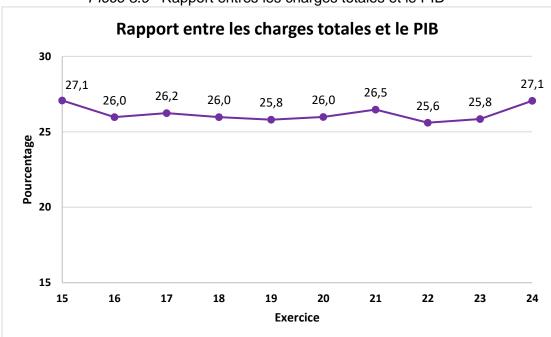


Pièce 3.8 - Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

- 3.21 Le rapport entre le déficit accumulé et le PIB a constamment diminué depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme favorable
 - court terme favorable

Rapport entres les charges totales et le PIB

- 3.22 Le rapport entre les charges totales et le PIB indique la tendance des dépenses publiques dans le temps par rapport à la croissance économique. Un pourcentage qui est en :
 - augmentation indique une tendance négative, car les charges publiques augmentent plus rapidement que l'économie.
 - baisse indique une tendance positive, car la croissance de l'économie est plus rapide que les dépenses publiques.
- 3.23 Voir la pièce 3.9 ci-dessous pour les résultats des charges totales par rapport au PIB pour la période 2015 à 2024.



Pièce 3.9 - Rapport entres les charges totales et le PIB

- 3.24 Il y a eu peu de changements au cours des neuf dernières années. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme neutre
 - court terme défavorable

Indicateurs de flexibilité

Rapport entre les frais de la dette et les recettes

- 3.25 Le rapport entre les frais de la dette et les recettes montre dans quelle mesure les décisions d'emprunt passées limitent la capacité à remplir ses engagements courants en matière de finances et de services. Un pourcentage qui est en:
 - baisse indique une tendance favorable, car cela signifie que, toutes proportions gardées, une part moins importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée
 - augmentation indique une tendance défavorable, car, toutes proportions gardées, une part plus importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée
- 3.26 Voir la pièce 3.10 ci-dessous pour les frais de la dette par rapport aux recettes pour la période 2015 à 2024.

Rapport entre les frais de la dette et les recettes 12 10 8,1 8,0 7,6 8 ourcentage 7,1 6,7 6,5 5,6 6 4,3 4,1 2

Pièce 3.10 - Rapport entre les frais de la dette et les recettes

Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

19

Exercice

20

21

22

23

24

3.27 Le rapport entre les frais de la dette et les recettes a constamment diminué au cours des huit dernières années. Selon notre évaluation, la tendance à :

18

long terme - favorable

16

17

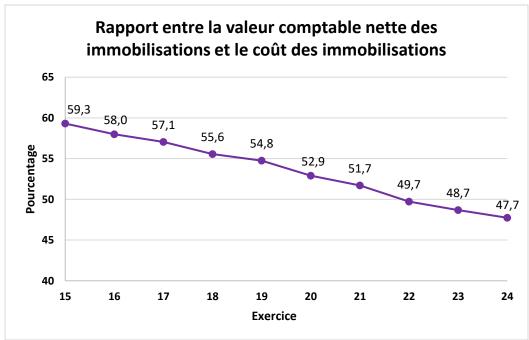
0 └ 15

· court terme - favorable

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

- 3.28 Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour la fourniture des produits et services. Un pourcentage qui est en :
 - baisse indique une tendance négative, car la dépréciation des actifs (leur utilisation) est plus rapide que leur remplacement
 - augmentation indique une tendance positive car le remplacement des actifs est plus rapide que leur dépréciation (utilisation)
- 3.29 Voir la pièce 3.11 ci-dessous pour la valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations pour la période 2015 à 2024.

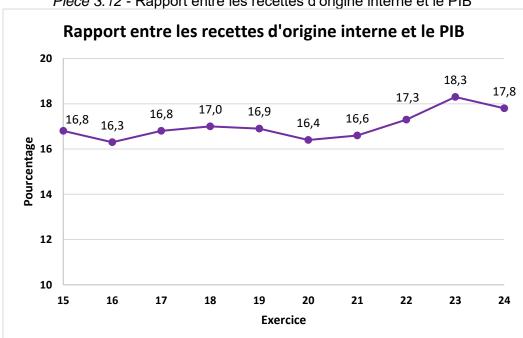
Pièce 3.11 - Rapport entre la valeur comptable nette et le coût des immobilisations



- 3.30 Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations a constamment diminué depuis 2015. Selon notre évaluation, la tendance à :
 - long terme défavorable
 - court terme défavorable

Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB

- 3.31 Le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB indique la mesure dans laquelle les recettes sont tirées de l'économie. Un pourcentage qui est en :
 - augmentation indique une tendance négative, car la province dispose de moins de latitude quant aux moyens de générer des recettes
 - baisse indique une tendance positive, car la province dispose de plus de latitude quant aux moyens de générer des recettes
- 3.32 Voir le pièce 3.12 ci-dessous pour le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB pour la période 2015 à 2024.



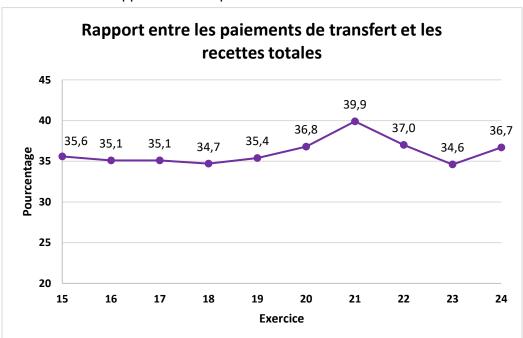
Pièce 3.12 - Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB

- 3.33 Le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB est demeuré relativement stables depuis 2015. Nous avons évalué les tendances comme suit :
 - long terme neutre
 - court terme neutre

Indicateurs de vulnérabilité

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

- 3.34 Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales mesure le degré de dépendance envers un autre palier de gouvernement. Un pourcentage qui est en :
 - baisse indique une tendance positive, car la province tire ses recettes, dans une moindre mesure, des paiements de transfert
 - augmentation indique une tendance négative car la province tire ses recettes, dans une plus grande mesure, des paiements de transfert
- 3.35 Voir la pièce 3.13 ci-dessous pour les paiements de transfert par rapport aux recettes totales pour la période 2015 à 2024.



Pièce 3.13 - Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

- 3.36 Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales est resté relativement stable au cours des dix dernières années. Il y a eu une augmentation notable des paiements de transferts en 2021, en raison du financement de COVID. Une fois ces fonds retranchés de notre analyse, nous avons dégagé les tendances suivantes :
 - long terme neutre
 - court terme neutre

Rapport entre la dette en devises et la dette nette

- 3.37 Le rapport entre la dette en devises et la dette nette mesure la vulnérabilité potentielle du gouvernement aux fluctuations des devises. Étant donné que la province a couvert la totalité de ses positions en devises, nous avons évalué les tendances suivantes :
 - la tendance à long terme favorable
 - la tendance à court terme favorable



Résultats de l'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Volume III – chapitre 4 2024 Rapport annuel du VGNB

Table des Matières

Faits saillants du chapitre 4	40
Audit des états financiers de la province	41
Autosuffisance d'Énergie NB	41
Santé : 18 mois de retard dans l'émission des factures	42
Systèmes informatiques du Gouvernement	42

2024 Volume III Faits saillants du chapitre 4

Le vérificateur général a émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2024

La capacité d'Énergie NB à assurer l'autosuffisance de ses opérations reste une préoccupation

Le ministère de la santé ne recouvre pas en temps voulu les sommes dues par les sociétés pharmaceutiques

La province continue d'utiliser des systèmes informatiques présentant des risques notables

Audit des états financiers de la province

Le vérificateur général a exprimé une opinion d'audit sans réserve

- 4.1 Le 10 septembre 2024, le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve (« propre ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 4.2 Nos travaux d'audit ont porté sur l'analyse des éléments suivants :
 - les principaux programmes et activités des ministères et organismes de la couronne
 - postes de recettes principaux
 - divers postes de dépenses
 - les contrôles internes relatifs à la préparation des états financiers consolidés
 - contrôles internes des systèmes informatiques importants
- 4.3 Chaque année, nous présentons les résultats de nos travaux et formulons des recommandations d'amélioration à l'intention du bureau du Contrôleur et des ministères.
- 4.4 Dans ce chapitre, nous présentons les principales constatations de nos travaux. Nous n'avons pas constaté de fraudes ou de pertes d'actifs significatives au cours de notre audit.

Autosuffisance d'Énergie NB

La capacité d'Énergie NB à assurer l'autosuffisances de ses opérations demeure préoccupante

- 4.5 Nous demeurons préoccupés par la capacité d'Énergie NB d'autosuffire ses activités et de respecter ses obligations sans l'appui du gouvernement. Au cours des dernières années, nous avons fait part de nos préoccupations concernant des éléments tels que ceux d'Énergie NB :
 - des niveaux d'endettement élevés
 - manque de rentabilité
 - défis opérationnels

Santé : 18 mois de retard dans l'émission des factures

Ministère de la santé : on lui doit 97 millions de dollars

- 4.6 En vertu de l'accord sur la liste des prix du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick, le ministère de la Santé facture chaque mois les sociétés pharmaceutiques afin de recouvrer une partie des coûts encourus par le ministère au cours de l'année.
- 4.7 Au 31 mars 2024, le ministère de la santé était en retard de 18 mois dans la préparation et l'émission de factures d'une valeur estimée à 97 millions de dollars.
- 4.8 Bien que les montants liés à ces factures aient été correctement enregistrés dans les états financiers consolidés de la province, des retards importants comme celuici augmentent le risque que ces montants ne soient pas perçus et peuvent également augmenter le coût des emprunts pour la province.
- 4.9 Nous avons recommandé au ministère de la santé d'élaborer et de mettre en œuvre une procédure permettant de préparer et de présenter régulièrement des factures dans le cadre de cet accord.

Systèmes informatiques du Gouvernement

Système Oracle Fusion

- 4.10 La portée du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion est considérable et sa mise en œuvre complète nécessitera plusieurs années. L'exercice 2024 a été la troisième année complète d'utilisation de Fusion par la province. Le système comporte plusieurs fonctionnalités, notamment :
 - gestion des salaires et des ressources humaines
 - approvisionnement (achats)
 - les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de trésorerie, etc.)

- 4.11 Une fois entièrement mis en œuvre, Fusion sera utilisé par :
 - Partie I (ministères)
 - Partie II (districts scolaires)
 - Collèges communautaires

Contrôle interne et processus comptables

- 4.12 Pour faire face aux risques liés à un système informatique complexe, nous avons effectué des tests détaillés sur le système Fusion. Les procédures de test ont été conçues pour s'assurer que les montants enregistrés et traités par Fusion sont matériellement complets et exacts.
- 4.13 Bien que nous n'ayons relevé aucun problème de nature significative, nous avons constaté que des améliorations pouvaient être apportées en veillant à ce que les transactions enregistrées dans le grand livre général fassent l'objet d'un soutien adéquat.

Autres systèmes informatiques

- **4.14** Outre Fusion, nous avons effectué des travaux sur les systèmes informatiques gouvernementaux suivants :
 - Oracle Financials (EBS) Finances et Conseil du Trésor
 - Rémunération des enseignants Éducation et développement de la petite enfance
 - Paie des employés (SIRH) Service Nouveau-Brunswick
 - Infrastructure TI Service Nouveau-Brunswick, Finances et Conseil du Trésor
 - Impôt foncier Finances et Conseil du Trésor
 - Évaluations foncières Service Nouveau-Brunswick
- 4.15 Nous avons relevé des recommandations pour tous les systèmes informatiques, à l'exception d'EBS et de l'impôt foncier. Les thèmes communs des améliorations requises concernaient :
 - séparation des tâches
 - l'adéquation de l'accès des utilisateurs

Systèmes informatiques présentant des risques connus

- **4.16** Fusion étant partiellement mis en œuvre, la province continue d'utiliser des systèmes informatiques présentant des risques connus.
- 4.17 Le système utilisé pour traiter les salaires des enseignants en est un exemple. Ce système utilise un ordinateur central qui a plus de 20 ans et présente un risque important. Alors que trois des sept districts scolaires de la province ont migré vers

- le système Fusion en avril 2024, les quatre autres districts doivent migrer avant le 31 mars 2026.
- **4.18** Nous avons recommandé au ministère de l'éducation et développement de la petite enfance de continuer à surveiller et à évaluer les risques liés à l'utilisation de ce système obsolète.
- 4.19 Un deuxième exemple est le système utilisé pour traiter la paie de la plupart des employés du gouvernement de la Partie I. Il s'agit d'un autre système qui a plus de 20 ans et, au 31 mars 2024, seuls deux ministères avaient migré vers Fusion.
- **4.20** Nous continuerons à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de Fusion.



Constatations des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Volume III – chapitre 5 2024 Rapport annuel du VGNB

Table des Matières

Faits saillants du chapitre 5	.46
Audits des états financiers des organismes de la Couronne	.47

2024 Volume III Faits saillants du chapitre 5

Notre bureau a réalisé neuf audits d'organismes de la Couronne - nous avons émis une opinion d'audit sans réserve « propre » pour chacun d'entre eux Nous avons recommandé aux organismes de la Couronne de s'améliorer dans les domaines des systèmes comptables et de l'informatique, du contrôle interne et des processus comptables

Audits des états financiers des organismes de la Couronne

Ce que nous avons trouvé

5.1 Depuis notre dernier rapport de décembre 2023, nous avons achevé l'audit des états financiers de neuf organismes de la Couronne. À l'issue de nos travaux, nous avons émis une opinion d'audit sans réserve (« propre ») à l'égard de chaque organisme de la Couronne. Pour presque chaque audit, nous avons également formulé des constatations et des recommandations à l'intention de la direction et du conseil d'administration. La pièce 5.1 présente un résumé des audits que nous avons réalisés depuis notre dernier rapport.

Pièce 5.1 - Résumé des vérifications des états financiers des organismes de la Couronne effectuées entre décembre 2023 et octobre 2024

Les organismes de la Couronne			
Audits pour l'exercice terminé le 31 mars 2024			
Opportunités Nouveau-Brunswick			
Service Nouveau-Brunswick			
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick			
Audits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023			
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick			
Audits pour l'exercice terminé le 31 mars 2023			
Société de voirie du Nouveau-Brunswick			
Société de gestion du cannabis			
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick			
Société de développement régional			
Audits pour l'exercice terminé le 31 mars 2022			
Société de voirie du Nouveau-Brunswick			

Résumé des recommandations

5.2 Nous avons formulé un total de 24 recommandations à l'intention des organismes de la Couronne. La pièce 5.2 résume, par thème, les domaines dans lesquels nous avons trouvé des possibilités d'amélioration.

Pièce 5.2 - Résumé des recommandations adressées aux organismes de la Couronne



Source : Préparé par le VGNB

- 5.3 Bien que nous n'ayons pas trouvé de preuves de fraude ou de vol significatifs, nos recommandations montrent que des améliorations peuvent être apportées dans des domaines clés tels que les systèmes comptables et l'informatique, les contrôles internes et les processus comptables.
- 5.4 Dans l'ensemble, les organismes de la Couronne ont accepté nos recommandations et se sont engagés à les mettre en œuvre. Nous assurerons un suivi avec les organismes de la Couronne l'année prochaine afin de déterminer si les domaines qui nous préoccupent ont été traités.